

# RAPPORT DE GESTION 2022

Société coopérative Caisse d'assurance de sport  
de la Fédération suisse de gymnastique (CAS-FSG)



<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Ordre du jour et propositions</b>	<b>5</b>
<b>Procès-verbal succinct</b>	<b>6</b>
<b>Rapport annuel 2022</b>	<b>8</b>
Impressions de fêtes de gymnastique	9
<b>Comptes annuels</b>	<b>10</b>
Bilan au 31 décembre 2022	10
Compte d'exploitation 2022	11
Fonds propres 2022	12
Annexe	13
Utilisation du résultat annuel	20
Rapport de l'organe de révision	21
<b>Budget 2024</b>	<b>22</b>
Commentaire sur le budget 2024	23
<b>Fit en hiver</b>	<b>24</b>
La prévention, c'est important pour nous	24
<b>Chiffres-clès 2022</b>	<b>25</b>
<b>Statistiques</b>	<b>26</b>
Nombre d'assuré depuis la fondation	26
Effectif des assurés et recettes de primes 2022	26
Nombres de sinistres annoncés	27
Nombres d'accidents et de bris de lunettes indemnisés y compris décomptes supplémentaires	28
Indemnités versées dans l'exercice 2022	28
Sinistres indemnisés durant les vingt dernières années	29
Sinistres indemnisés par branche durant les cinq dernières années	30
Accidents selon engins/disciplines et genre de lésion	31
Accidents et bris de lunettes selon engins/disciplines	32
Indemnités d'invalidité et de décès versées les derniers 10 ans	33



# AVANT-PROPOS

Chers et chères gymnastes

Le nouveau rapport d'activité de la Caisse d'assurance de sport et ses 30 pages est prêt. Outre des informations détaillées sur le bilan, le compte de résultat et les résultats annuels, il contient également des statistiques à partir de la page 26. Il vaut la peine de s'y plonger et d'en tirer quelques enseignements sur le risque « gymnastique » dans sa globalité. Saviez-vous par exemple que ce sont nos pieds qui courent le plus grand danger ? 20 à 25% des blessures les concernent, eux qui nous portent toute la vie. Si l'on compte les blessures aux jambes en général, genoux inclus, on atteint le ratio de 35 à 40%, voire même 42% en 2022.

Revenons sur les résultats annuels. Ce n'est pas la première fois que la Caisse d'assurance de sport enregistre un déficit, comme ce n'est pas la première fois que ce déficit résulte d'un investissement de portefeuille. Toutefois, son montant plutôt inhabituel souligne clairement la grande nervosité du marché des capitaux alors même que nous menons une politique d'investissement très conservatrice. Jetons un œil aux chiffres figurant sur la page 25 avec une comparaison avec l'année dernière, et nous comprenons immédiatement les conséquences des turbulences : le capital propre a fondu de 600 000 francs, et la performance net a même plongé de 13,5% pour s'établir à -9,48%. Heureusement, il y a quelques années de cela nous avons constitué des réserves de fluctuation pour les risques de placement de capitaux, réserves qui nous ont permis de contenir quelque peu le déficit. Malgré la situation, il n'y a pas de raison de s'inquiéter quant à la couverture des risques d'assurance avec la réserve de capital disponible.

L'administration effectue consciencieusement et en toute fiabilité les tâches administratives et le traitement des sinistres sous la direction de l'administratrice Caroline Figueroa. Mais en fait, quel est le rôle de la commission d'administration composée de sept membres, dont l'administratrice et des représentants du conseil de la coopérative, qui s'est réunie six fois en 2022 ? Organe de direction bénévole, elle surveille l'évolution actuarielle et financière, décide de l'acceptation ou du refus de prestations de sinistres et prend des décisions concernant les réclamations en cas de prestations de sinistres. Nous tenons ici à remercier chaleureusement la commission d'administration ainsi que l'administration pour leur excellente collaboration.

Il y a une année, j'appelais ici même de mes vœux la présentation de statuts révisés lors de l'Assemblée 2023 de la coopérative. Or, l'examen des structures organisationnelles prend plus de temps que prévu. Les modifications statutaires nécessaires pour se conformer au nouveau droit coopératif doivent être réalisées au 1er janvier 2025, ce qui nous laisse du temps. Nous présenterons et ferons approuver la révision annoncée lors de l'assemblée 2024 de la coopérative.

Brigitte Häni  
Présidente de la commission d'administration

# ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS

## 103<sup>ème</sup> Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 21 octobre 2023 à Cham/ZG

Les délégués des associations ont droit de vote, conformément au règlement des droits de vote de la FSG.

### 1. Bienvenue et appel

### 2. Election des scrutateurs

### 3. Election de l'organe de révision

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent l'élection de la PricewaterhouseCoopers SA, Bâle, pour une période du mandat d'une année.

### 4. Election conseil de la Société coopérative

### 5. Présentation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel

les comptes annuels au 31 décembre 2022, le budget 2024 et le rapport de l'organe de révision

### 6. Prise de décision

#### 6. 1. Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2022

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent d'approuver le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2022 et de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision

#### 6. 2. Utilisation du résultat annuel comptes 2022

La commission d'administration et le conseil de la Société coopérative proposent de reporter la perte du bilan 2022 de 412 006.44 francs aux comptes 2023.

#### 6. 3. Approbation du budget 2024

Le budget 2023 avec une perte de 170 600 francs est approuvé sans voix contraire.

### 7. Divers et question d'ordre général (sans prise de décision)

# PROCÈS-VERBAL SUCCINCT

de la 102<sup>ème</sup> Assemblée des délégués de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 22 octobre 2022 à Soleure/SO

**Direction :** Brigitte Häni, présidente de la commission d'administration de la CAS-FSG

## 1. **Apel**

Ayant droit de vote : Au total 53 voix d'associations avec 173 délégués ayant droit de vote. Autres participants: 7 membres du conseil de la Société coopérative, 7 membres de la commission d'administration de la CAS, rédactrice du procès-verbal de la CAS, 5 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG, 3 chefs de secteur / présidents de commission, 6 membres de la direction, 19 invités d'honneur, 64 membres de la garde d'honneur, 10 employés du secrétariat, 14 membres du comité d'organisation (y compris accompagnement d'honneur), 2 représentants médias et 2 autres personnes (y compris interprètes) – soit un total de 313 personnes présentes.

## 2. **Election des scrutateurs**

Les membres de la CCG sont élus tacitement comme scrutateurs.

## 3. **Election de l'organe de révision**

PricewaterhouseCoopers SA est confirmé à l'unanimité comme organe de révision.

## 4. **Election complémentaire conseil de la Société coopérative**

Aurélie Fänger, nouvellement élue membre du CC, qui succède à Eliane Giovanola, est également élue sans voix contraire comme membre du conseil de la Société coopérative.

## 5. **Rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2021, le budget 2023 et le rapport de l'organe de révision**

Aucune discussion n'est demandée à propos du rapport de gestion, y compris

- le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative du 23 octobre 2021 à Martigny/VS
- le rapport annuel, les comptes annuels 2021, le rapport de l'organe de révision
- et le budget 2023.

## 6. **Prise de décision**

### 6. 1. **Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2021**

Le rapport de gestion, y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2021, est approuvé à l'unanimité. De plus, il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

### 6. 2. **Utilisation du résultat annuel comptes 2021**

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, l'Assemblée des délégués de la Société coopérative décide à l'unanimité d'utiliser le bénéfice du bilan 2021 de CHF 189 762.54 comme suit : CHF 100 000.00 Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG) CHF 89 762.54 Report au compte 2022

### 6. 3. **Approbation du budget 2023**

Le budget 2023 avec une perte de 170 600 francs est approuvé sans voix contraire.

## 7. Divers

- Après huit années passées au poste d'administratrice, Claudia Steiner quittera la Caisse d'assurance de sport le 31 octobre 2022. Brigitte Häni la remercie pour son extraordinaire engagement, elle lui souhaite le meilleur pour son avenir professionnel et privé et lui remet un présent. Caroline Figueroa, qui lui succède, a pris ses fonctions le 1er septembre 2022. Brigitte lui souhaite la bienvenue au nom de la Société coopérative et lui souhaite tout de bon dans son travail ainsi que beaucoup de satisfaction et de plaisir.
- La prochaine journée d'informations des responsables des assurances des associations aura lieu vendredi 29 septembre 2023. L'invitation ainsi que le programme seront envoyés vers le mois de juin 2023.
- Les changements intervenant dans le droit des sociétés anonymes et des coopératives au 1er janvier 2023 rendent nécessaire la révision de nos statuts. La CAS souhaite profiter de cette occasion pour revoir sa structure organisationnelle. Toutes les modifications seront prises en compte dans la révision des statuts.
- La commission d'administration ainsi que le conseil de la Société coopérative souhaitent constituer un fond d'excédents alimenté par l'attribution du bénéfice net ou d'une partie de celui-ci. Ce fonds devrait permettre de verser sporadiquement des participations aux associations, voire de les compenser avec des créances de prime ultérieures. Les détails seront fixés par voie réglementaire. La décision portant sur l'utilisation du bénéfice restera du ressort de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative à l'avenir.
- Les CO de fête de gymnastique ont encore jusqu'au 31 octobre 2022 pour déposer une demande de soutien pour les mesures de protection corona mises en place lors des fêtes de gymnastique dans le cadre du fonds de 300 000 francs constitué. Les CO des différentes fêtes de gymnastique 2022 en ont déjà été informés à maintes reprises.
- Tous les participants de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative reçoivent une nouvelle fois un présent de la CAS fabriqué par une droguerie de Soleure dirigée par une gymnaste active. Il s'agit d'un fluide servant à chauffer et détendre les muscles et d'un produit pour le bain relaxant et décontractant.
- Brigitte Häni termine en remerciant le président central Fabio Corti, l'entier du conseil de la Société coopérative, la commission d'administration, l'administratrice et les collaboratrices de l'administration ainsi que toutes les associations et sociétés FSG pour leurs précieux soutien et collaboration.

### **SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG**

Président du conseil de la Société coopérative : Fabio Corti  
 Présidente de la commission d'administration : Brigitte Häni  
 Rédactrice du procès-verbal : Eveline Zumsteg

# RAPPORT ANNUEL 2022

Chers et chères gymnastes

L'activité gymnique a heureusement rebondi de manière significative en 2022. Toutes les fêtes de gymnastique se sont déroulées comme prévu, parfois en-dessous des capacités attendues avec, à la clé, des pénalités financières. Par ailleurs, des dispositions ont été prises concernant les mesures de pandémie (tant volontaires qu'administratives), ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires. La Caisse d'assurance sport de la Fédération suisse de gymnastique (FSG) a soutenu les organisateurs/CO de fête de gymnastique à hauteur de 300 000 francs provenant du fonds coronavirus constitué en 2021.

Le nombre plus élevé de fêtes de gymnastique s'accompagne également d'un nombre plus élevé de sinistres (plus 50%) par rapport à l'année précédente. Ainsi, 343 accidents, 128 bris de lunettes et 64 cas de responsabilité civile ont été annoncés à la CAS pour un versement total de tout juste 316 000 francs (+34% par rapport à 2021, y compris capital AI de 175 000 francs).

Un accident grave s'est à nouveau produit à la fin de l'année avec, à la clé, un handicap lourd et durable. Nous souhaitons à la victime ainsi qu'à sa famille tout de bon ainsi que beaucoup de courage et confiance dans son nouveau quotidien.

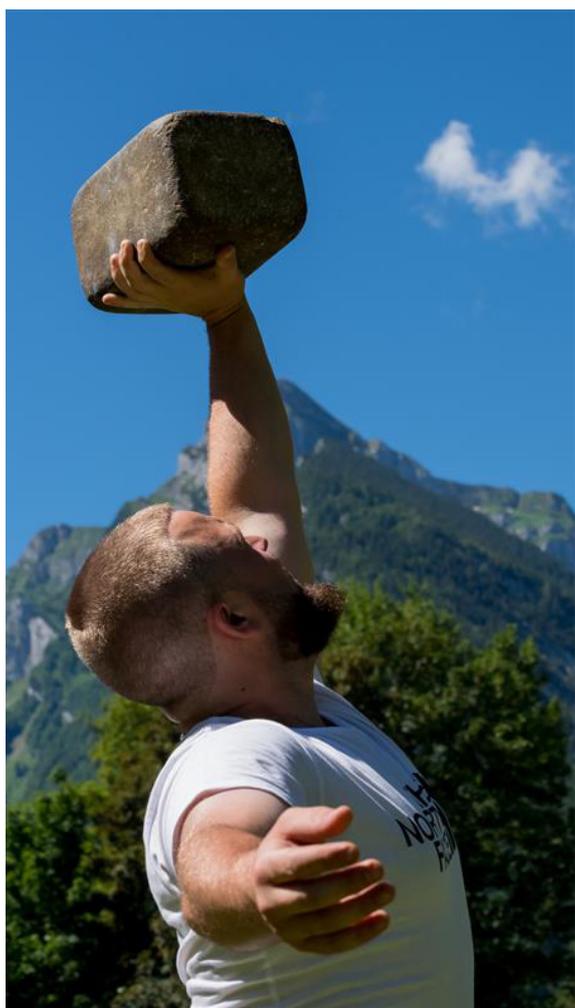
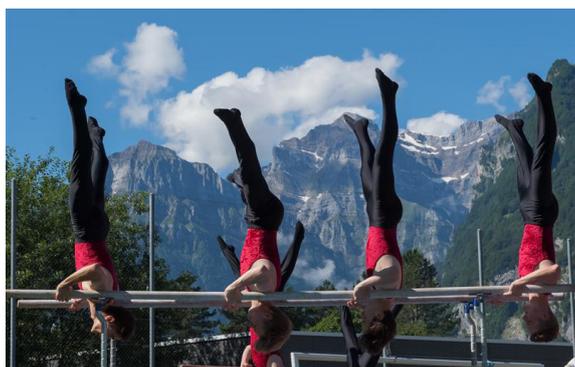
Concernant les investissements en capitaux en 2022, aucun résultat réjouissant n'est à annoncer ; en effet, la peur de l'inflation et les turbulences politiques ont fait plonger le cours des actions.

Fin octobre, après avoir passé huit ans comme administratrice de la CAS, Claudia Steiner est partie pour relever un nouveau défi, elle qui a fait bénéficier l'administration de la Caisse d'assurance de sport de ses connaissances, a apporté avec elle de nouvelles idées et a grandement contribué à numériser les processus. La commission d'administration la remercie pour son précieux engagement en faveur de la CAS.

J'ai repris début septembre le flambeau des mains de Claudia avec une grande motivation. Je me réjouis énormément de collaborer avec nos deux assistantes, Eveline Zumsteg et Andrea Hofer.

Caroline Figueroa, administratrice

# IMPRESSIONS DES FÊTES DE GYMNASTIQUE



# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Notes	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Placements de capitaux</b>	<b>3.1</b>	<b>7 632 849.95</b>	<b>8 870 077.94</b>
Compte de titres (liquidités)		753 364.35	1 423 981.04
Obligations		3 804 666.60	3 973 015.40
Actions		1 436 180.50	1 741 112.50
Fonds		1 103 479.43	1 148 829.50
Autres placements de capitaux		535 159.07	583 139.50
<b>Autres actifs</b>		<b>339 691.45</b>	<b>426 982.50</b>
Liquidités	3.2	316 215.96	390 030.24
Immobilisations corporelles	3.3	0.00	0.00
Créances provenant des activités d'assurance	3.4	8 700.00	6 250.00
Créances envers des tiers	3.5	14 775.49	16 302.26
Comptes de régularisation des actifs	3.6	0.00	14 400.00
<b>Autres actifs</b>		<b>7 972 541.40</b>	<b>9 297 060.44</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Capitaux étrangers</b>		<b>2 153 797.54</b>	<b>2 876 547.60</b>
Provisions techniques	3.7	1 700 000.00	1 700 000.00
Provisions non techniques	3.8	415 664.00	1 129 596.00
Engagements provenant des activités d'assurance	3.9	8 900.00	8 900.00
Autres engagements envers des tiers	3.10	5 233.54	51.60
Comptes de régularisation du passif	3.11	24 000.00	38 000.00
<b>Capitaux propres</b>		<b>5 818 743.86</b>	<b>6 420 512.84</b>
Fortune de la Société coopérative		1 200 000.00	1 200 000.00
Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative		1 800 000.00	1 800 000.00
Réserve légale		1 500 000.00	1 500 000.00
Réserves facultatives		1 730 750.30	1 730 750.30
Résultat reporté de l'exercice précédent		89 762.54	66 520.71
Résultat annuel		-501 768.98	123 241.83
<b>Total Passifs</b>		<b>7 972 541.40</b>	<b>9 297 060.44</b>

# COMPTE D'EXPLOITATION 2022

	Notes	2022 CHF	2021 CHF
Primes brutes	4.1	799 649.00	803 804.00
Part des réassureurs	4.1	-113 230.00	-113 950.00
Primes pour compte propre	4.1	686 419.00	689 854.00
Changement de contributions primes pour compte propre		0.00	0.00
Primes acquises pour compte propre		686 419.00	689 854.00
<b>Produits techniques d'assurance</b>		<b>686 419.00</b>	<b>689 854.00</b>
Paievements pour cas d'assurance brut	4.2	-315 812.04	-235 975.49
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-315 812.04	-235 975.49
Changement provisions techniques pour compte propre		0.00	-150 000.00
Changement provisions pour prestations d'assurance	4.2	0.00	-150 000.00
Charges cas d'assurance pour compte propre	4.2	-315 812.04	-385 975.49
Frais de clôture et d'administration	4.3	-451 145.98	-435 787.54
<b>Total charges techniques d'assurance</b>		<b>-766 958.02</b>	<b>-821 763.03</b>
<b>Résultat technique d'assurance</b>		<b>-80 539.02</b>	<b>-131 909.03</b>
Produits des placements	4.4	499 692.63	513 181.49
Charges des placements	4.5	-913 145.19	-250 346.85
Résultat des placements		-413 452.56	262 834.64
Autres produits financières	4.6	121.30	14 601.87
Autres charges financières	4.7	0.00	-0.30
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-493 870.28</b>	<b>145 527.18</b>
Résultat avant impôts		-493 870.28	145 527.18
Impôts directs		-7 898.70	-22 285.35
<b>Résultat annuel</b>		<b>-501 768.98</b>	<b>123 241.83</b>

# FONDS PROPRES 2022

## Fonds Propres

	Fortune de la Société coopérative CHF	Réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative	Réserve légale CHF	Bénéfices libres non distribués CHF	Report sur nouveaux comptes CHF	Bénéfice CHF	Total CHF
<b>Valeur bilan 01.01.2021</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 730 750</b>	<b>8 581</b>	<b>57 940</b>	<b>6 297 271</b>
Allocations au capital	0	0	0	0	57 940	-57 940	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	123 242	123 242
<b>Valeur bilan 31.01.2021</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 730 750</b>	<b>66 521</b>	<b>123 242</b>	<b>6 420 513</b>
<b>Valeur bilan 01.01.2022</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 730 750</b>	<b>66 521</b>	<b>123 242</b>	<b>6 420 513</b>
Allocations au capital	0	0	0	0	123 242	-123 242	0
Attribution à la FSG	0	0	0	0	-100 000	0	-100 000
Résultat	0	0	0	0	0	-501 769	-501 769
<b>Valeur bilan 31.01.2022</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 800 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 730 750</b>	<b>89 763</b>	<b>-501 769</b>	<b>5 818 744</b>

### Capital de la Société coopérative et réserve statutaire pour couvrir le capital de la Société coopérative

Selon l'art. 35 des Statuts, le capital de la Société coopérative se monte à CHF 3 000 000.00 et doit être versé à 100%.

Un montant inférieur n'est pas autorisé.

### Réserve légale de bénéfice :

Selon l'art. 35 des Statuts, l'attribution à la réserve légale de bénéfice s'élève à 20% au moins du bénéfice annuel et peuvent monter jusqu'à 50% du capital social statutaire ou, si elles ont été entamées, jusqu'à ce qu'elles soient ramenées à ce niveau. La réserve légale se monte à 50% du capital de la Société coopérative et est donc entièrement financée.

### Réserves facultatives

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Réserve pour risque dû à des catastrophes	1 000 000.00	1 000 000.00
Réserve pour cas spéciaux	730 750.30	730 750.30
<b>Réserves facultatives</b>	<b>1 730 750.30</b>	<b>1 730 750.30</b>

# ANNEXE

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Forme juridique et but

La Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique ayant son siège à Aarau est une Société au sens de l'art. 828 ss. du Code des obligations. Elle offre à ses assurés une protection d'assurance contre les suites d'accidents et de bris de lunettes survenus durant l'exercice d'une activité officielle. La Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique peut, en versant des montants tirés de ses fonds disponibles, favoriser les intérêts de la Fédération suisse de gymnastique.

### 1.2. Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA, Bâle

### 1.3. Collaborateurs

La CAS-FSG emploie 3 collaborateurs (année précédente: 3), soit 1,7 emploi à temps complet (année précédente: 1,7).

## 2. PRINCIPES RELATIFS À LA PRÉSENTATION DES COMPTES

### 2.1. Comptabilité

Les comptes annuels de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique s'appuient sur le droit comptable et remplit les directives de la Finma sur la structure minimale du compte annuel selon la loi sur la surveillance FINMA 2015 (surveillance fédérale des marchés financiers pour les assurances). Depuis 01.01.2017, les obligations sont évaluées à la valeur du marché (valeur nominale auparavant).

### 2.2. Clôture du bilan et comptabilité

Les comptes annuels englobent la période allant du 1er janvier au 31 décembre, date de leur clôture. La comptabilité et les comptes annuels sont conduits en francs suisses.

### 2.3. Conversion

Pour les postes en devises étrangères, la conversion s'effectue au cours en vigueur à la clôture du bilan et dans les comptes de résultat au cours du jour de la comptabilisation.

#### Cours des changes

au 31.12.2021	CHF – EUR	1.036200
au 31.12.2021	CHF – USD	0.911200
au 31.12.2022	CHF – EUR	0.987450
au 31.12.2022	CHF – USD	0.925228

### 2.4. Principes d'évaluation

Le principe en vigueur est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les principes d'évaluation valent de manière uniforme pour toutes les positions individuelles.

### 2.5. Créances et autres actifs

Ces positions sont évaluées à leur valeur nominale et en tenant compte de la solvabilité. Le cas échéant, les amortissements nécessaires sur les créances sont effectués.

**2. 6. Capitaux**

Toutes les obligations sont portées au bilan selon leur valeur marché et y restent jusqu'à leur terme, respectivement leur remboursement. Le cas échéant, des corrections de valeur sont apportées. Il est renoncé à appliquer des intérêts intermédiaires. Les actions, parts des fonds d'investissement et autres investissements ont été portées au bilan à la valeur du marché. Les liquidités conservées comme partie de la stratégie d'investissement sont mentionnées à leur valeur nominale sous les investissements en capitaux. Les actifs financiers dérivés ne sont pas autorisés. Dans le cadre de l'activité d'investissement, les activités dérivatifs selon LIMF sont interdites. Dans ce contexte, la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique renonce donc à établir par écrit un règlement concernant le commerce dérivatif sous l'angle de l'art. 113 para. 1 LIMF (loi sur l'infrastructure des marchés financiers et sur le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières de dérivés) et est, conformément à l'art. 113 para. 2 LIMF exonérée des obligations (de documentation) de la LIMF.

**2. 7. Positions liquides**

Les positions liquides comprennent le fonds de caisse et les avoirs bancaires. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

**2. 8. Engagements et autres passifs**

Les engagements ainsi que les autres passifs sont en principe évalués à leur valeur nominale.

**2. 9. Provisions techniques d'assurance**

Par provisions constituées pour risques d'assurance s'entend l'évaluation prudente et mesurée des engagements techniques d'assurance à long terme de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique. Les provisions techniques d'assurance se composent des provisions pour sinistres individuels, des sinistres assurés survenus et pas encore connus (IBNR), des frais de traitement des sinistres pour le développement des sinistres survenus (ULAE), les provisions pour cas graves dus à des accidents gymnique, des provisions pour prestations volontaires et d'une réserve pour fluctuation des risques d'assurance.

**2. 10. Provisions non techniques**

Les provisions non techniques concernent essentiellement une rente de veuve. Pour la rente de veuve (réglementation préobligatoire pour un collaborateur du cadre de longue durée) le capital de couverture est vérifié périodiquement et, le cas échéant, ajusté. Etant donné que la pandémie persiste en 2022 et que les organisateurs de fêtes de gymnastique sont toujours mis fortement à contribution, la somme de CHF 300 000.– est mise à disposition des CO concernés pour les investissements supplémentaires résultant des mesures Covid-19 (qu'elles soient volontaires ou imposées par les autorités) ou pour couvrir les frais encourus lorsqu'une fête de gymnastique doit être reportée ou annulée pour cause de coronavirus. Un montant peut également être accordé en cas de manque à gagner lié selon toute vraisemblance à la pandémie (par exemple annulation du bar/de la cantine, annulations d'inscriptions). Les contributions pour les investissements supplémentaires et le manque à gagner ont été versées en 2022 aux organisateurs de fêtes de gymnastique.

**2. 11. Créances sur affaires d'assurance**

Tous les engagements ou créances envers la Fédération suisse de gymnastique (FSG) en tant que proche apparaissent clairement dans les comptes annuels.

### 3. Explications concernant le bilan

#### 3.1. État des placements

	Disponibilité Capitaux CHF	Obligations CHF	Actions CHF	Fonds CHF	Autres Capitaux CHF	Total CHF
<b>Valeur bilan 01.01.2021</b>	<b>928 265</b>	<b>4 178 291</b>	<b>1 548 927</b>	<b>1 166 925</b>	<b>710 128</b>	<b>8 532 536</b>
Entrées	1 819 809	609 314	231 360	188 030	0	2 848 514
Sorties	-1 324 094	-773 278	-379 970	-255 805	-125 613	-2 858 760
Attributions	0	16 179	302 519	60 783	0	379 480
Amortissements	0	-56 027	-6 006	-2 365	-3 199	-67 597
Gains réalisés	0	466	44 678	173	1 823	47 140
Pertes réalisées	0	-1 930	-395	-8 911	0	-11 236
<b>Valeur bilan 31.12.2021</b>	<b>1 423 981</b>	<b>3 973 015</b>	<b>1 741 113</b>	<b>1 148 830</b>	<b>583 140</b>	<b>8 870 078</b>
<b>Valeur bilan 01.01.2022</b>	<b>1 423 981</b>	<b>3 973 015</b>	<b>1 741 113</b>	<b>1 148 830</b>	<b>583 140</b>	<b>8 870 078</b>
Entrées	1 024 493	886 027	148 529	134 253	0	2 193 301
Sorties	-1 695 109	-737 860	-120 121	0	-53 606	-2 606 696
Attributions	0		12 959	0	5 555	18 514
Amortissements	0	-302 323	-320 023	-179 603	0	-801 950
Gains réalisés	0	0	0	0	70	70
Pertes réalisées	0	-14 192	-26 276	0	0	-40 468
<b>Valeur bilan 31.12.2022</b>	<b>753 364</b>	<b>3 804 667</b>	<b>1 436 181</b>	<b>1 103 479</b>	<b>535 159</b>	<b>7 632 850</b>

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
<b>Intérêts courus en sus</b>		
A la date du bilan les intérêts courus en sus sur les titres à revenu fixe non activés s'élèvent au total à	10 457.82	9 245.52

#### 3.2. Liquidités

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Caisse	2.00	2.00
Compte courant UBS	316 213.96	390 028.24
<b>Liquidités</b>	<b>316 215.96</b>	<b>390 030.24</b>

L'allocation des fonds en concordance avec la stratégie de placements et le «Risk management» a une influence sur le montant des disponibilités.

#### 3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Les immobilisations corporelles acquises durant les années précédentes comprennent le mobilier et les installations dans le bâtiment de la Fédération suisse de gymnastique à Aarau. Les immobilisations corporelles sont amorties entièrement et passées dans la propriété de la Fédération suisse de gymnastique et de la Ville d'Aarau.	0.00	0.00

En conséquence, les frais d'assurance incendie pour ces immobilisations corporelles sont à la charge de la Fédération suisse de gymnastique. La CAS participe aux dépenses dans le cadre du contrat de prestations de services conclu avec la FSG

### 3. 4. Créances provenant des activités d'assurance

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Prime payée d'avance FSG	5 000.00	5 000.00
Primes payées d'avance associations cantonales et partenaires	3 700.00	1 250.00
<b>Créances provenant des activités d'assurance</b>	<b>8 700.00</b>	<b>6 250.00</b>

### 3. 5. Créances envers des tiers

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Créances envers l'administration fédérale des contributions (impôt anticipé)	14 775.49	16 302.26
<b>Créances envers des tiers</b>	<b>14 775.49</b>	<b>16 302.26</b>

Les créances de l'année précédente concernant les impôts anticipés envers l'administration des contributions pour les impôts retenus à la source sont encaissés.

### 3. 6. Comptes de régularisation des actifs

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Autres créances	0.00	14 400.00
<b>Comptes de régularisation des actifs</b>	<b>0.00</b>	<b>14 400.00</b>

### 3. 7. Provisions techniques

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Provisions pour des sinistres individuels	900 000.00	900 000.00
Provisions pour des sinistres pour les cas en suspens et non encore connus	200 000.00	200 000.00
Provisions pour des frais de traitement des sinistres	100 000.00	100 000.00
Réserve de fluctuation pour des risques	100 000.00	100 000.00
Provisions pour cas graves dus à des accidents gymniques	200 000.00	200 000.00
Provisions pour prestations volontaires	200 000.00	200 000.00
<b>Provisions techniques</b>	<b>1 700 000.00</b>	<b>1 700 000.00</b>

Les provisions pour des risques techniques d'assurance correspondent à une estimation actuarielle de manière prudente des engagements techniques d'assurance à long terme de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique.

### 3. 8. Provisions non techniques

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Provision rentes de veuf pour collaborateurs du cadre	15 664.00	29 596.00
Réserve de fluctuation pour risque de placement	400 000.00	800 000.00
Contributions aux mesures de protection Covid-19 versées aux CO de fêtes de gymnastique.	0.00	300 000.00
<b>Provisions non techniques</b>	<b>415 664.00</b>	<b>1 129 596.00</b>

En ce qui concerne la rente de veuf pour des collaborateurs il s'agit d'un régime de retraite pré-obligatoire s'appliquant aux collaborateurs du cadre de longue date. La réserve mathématique de capitalisation est examinée périodiquement et, le cas échéant, elle est adaptée. Les réserves pour risques de fluctuation de valeur dans les placements ont été diminuées de CHF 400 000.- durant l'exercice en raison de la mauvaise situation exceptionnelle du marché des capitaux. Etant donné que la pandémie persiste en 2022 et que les organisateurs de fêtes de gymnastique sont toujours mis fortement à contribution, la somme de CHF 300 000.- est mise à disposition des CO concernés pour les investissements supplémentaires résultant des mesures Covid-19 (qu'elles soient volontaires ou imposées par les autorités) ou pour couvrir les frais encourus lorsqu'une fête de gymnastique doit être reportée ou annulée pour cause de coronavirus. Un montant peut également être accordé en cas de manque à gagner lié selon toute vraisemblance à la pandémie (par exemple annulation du bar/de la cantine, annulations d'inscriptions). Les contributions pour les investissements supplémentaires et le manque à gagner ont été versées en 2022 aux organisateurs de fêtes de gymnastique.

### 3. 9. Engagements provenant des activités d'assurance

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Les engagements envers le preneur d'assurance sont les suivants à la date du bilan.	8 900.00	8 900.00

Les primes payées d'avance concernent des primes déjà payées par les preneurs d'assurance avant la fin d'année pour le nouvel exercice.

### 3. 10. Autres engagements envers des tiers

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Autres engagements à court terme envers assurances sociales	5 200.54	51.60
Autres engagements à court terme	33.00	0.00
<b>Autres engagements</b>	<b>5 233.54</b>	<b>51.60</b>

### 3. 11. Comptes de régularisation du passif

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Charges à payer pour factures impayées de l'instance de contrôle	16 000.00	16 000.00
Charges pour impôts	8 000.00	22 000.00
<b>Comptes de régularisation du passif</b>	<b>24 000.00</b>	<b>38 000.00</b>

Les régularisations pour factures ouvertes englobent les prestations achetées par des tiers.

## 4. Explications concernant le compte d'exploitation

### 4. 1. Primes pour compte propre

	2022 CHF	2021 CHF
Primes d'association catégorie adultes	422 424.00	430 494.00
Primes d'association catégorie jeunesse	368 325.00	364 410.00
Primes assurance collective des associations et sociétés	3 900.00	3 900.00
Prime de la Fédération suisse de gymnastique (FSG)	5 000.00	5 000.00
<b>Primes acquises brutes</b>	<b>799 649.00</b>	<b>803 804.00</b>
Primes pour responsabilité civile	-74 880.00	-75 600.00
Prime pour la réassurance invalidité et décès	-30 000.00	-30 000.00
Primes pour assurance collective	-8 350.00	-8 350.00
<b>Primes versées aux assureurs</b>	<b>-113 230.00</b>	<b>-113 950.00</b>
<b>Primes pour compte propre</b>	<b>686 419.00</b>	<b>689 854.00</b>

#### 4. 2. Charges cas d'assurance pour compte propre

	2022 CHF	2021 CHF
Frais de guérison catégorie adultes	31 745.34	29 624.46
Frais dentaires catégorie adultes	1 026.70	717.35
Cas d'invalidité catégorie adultes	175 000.00	91 000.00
Bris de lunettes catégorie adultes	58 353.55	39 190.20
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie adultes	24 521.85	19 885.80
<b>Catégorie adultes travaillant de la FSG</b>	<b>290 647.44</b>	<b>180 417.81</b>
Frais de guérison catégorie jeunesse	13 471.95	12 835.03
Frais dentaires catégorie jeunesse	782.30	321.65
Cas d'invalidité catégorie jeunesse	0.00	35 000.00
Bris de lunettes catégorie jeunesse	4 885.60	1 440.50
Sinistres responsabilité civile (y compris surfaces vitrées) catégorie jeunesse	6 024.75	5 960.50
<b>Catégorie jeunesse travaillant de la FSG</b>	<b>25 164.60</b>	<b>55 557.68</b>
<b>Paiements brut pour les sinistres</b>	<b>315 812.04</b>	<b>235 975.49</b>
Constitution de provisions pour les cas individuels	0.00	100 000.00
Constitution de provisions pour prestations volontaires	0.00	50 000.00
<b>Changement provisions pour prestations d'assurance</b>	<b>0.00</b>	<b>150 000.00</b>
<b>Charges cas d'assurance pour compte propre</b>	<b>315 812.04</b>	<b>385 975.49</b>

#### 4. 3. Frais de clôture et d'administration

	2022 CHF	2021 CHF
Frais de personnel	243 584.19	200 445.45
Frais pour l'informatique	69 662.20	81 375.27
Frais d'administration	80 949.79	89 375.07
Sponsoring fit en hiver	53 949.80	30 000.00
Plans des installations de compétition	0.00	10 500.00
Publicité et divers (film promotionnel, contribution de donateurs Club '95)	3 000.00	13 366.95
Jubilé 100 ans CAS	0.00	10 724.80
Reprise fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 (coronavirus)	0.00	-300 000.00
Contributions aux mesures de protection Covid-19 versées aux CO de fêtes de gymnastique	0.00	300 000.00
<b>Frais de clôture et d'administration</b>	<b>451 145.98</b>	<b>435 787.54</b>

Le Club'95 est le club de donateurs de la FSG. Il a pour but de promouvoir et de soutenir la gymnastique en Suisse tant sur le plan des idées que sur le plan matériel. La CAS accorde au Club'95 une contribution de donateur (Statuts, Art. 3 para. 3).

#### 4. 4. Produits des placements

	2022 CHF	2021 CHF
Intérêts des placements	76 576.41	86 561.07
Gains réalisés des placements	4 601.78	47 140.19
Attributions	18 514.44	379 480.23
Autres produits des placements	400 000.00	0.00
<b>Produits des placements</b>	<b>499 692.63</b>	<b>513 181.49</b>

#### 4. 5. Charges des placements

	2022 CHF	2021 CHF
Pertes réalisées des placements	40 467.95	11 235.87
Amortissements	804 085.01	69 543.89
Frais de gestion de fortune	67 607.12	67 901.54
Frais bancaires et commissions	985.11	1 665.55
Autres charges sur placements	0.00	100 000.00
<b>Changement réserve de fluctuation pour risque de placement</b>	<b>913 145.19</b>	<b>250 346.85</b>

#### 4. 6. Autres produits financiers

	2022 CHF	2021 CHF
Autres produits financiers	121.30	14 601.87

#### 4. 7. Autres charges financières

	2022 CHF	2021 CHF
Autres charges financières	0.00	0.30

### 5. AUTRES INDICATIONS

#### 5. 1. Réalisation d'une évaluation du risque

Notre gestion des risques englobe des risques opérationnels et des risques financiers (y inclus des risques de placements et d'assurance). Les risques opérationnels englobent également des risques stratégiques et de compliance. Sous la définition «risque» on comprend la possibilité qu'un événement peut avoir une influence importante sur la réalisation du but de l'entreprise. Chaque année les risques évalués et identifiés dans une forme structurée sont soumis au monitoring de la gestion des risques. Les mesures de prévention et minimisation des risques qui résultent de l'évaluation des risques font partie intégrante de la responsabilité de la gestion des risques.

#### 5. 2. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers a abandonné la surveillance de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique et a déchargé la CAS par décision du 31 décembre 2015 de la surveillance des assurances.

#### 5. 3. Principaux événements survenant après la date de clôture du bilan

Il n'est survenu aucun événement après la date de clôture du bilan qui aurait eu un impact significatif sur les comptes annuels.

# UTILISATION DU RÉSULTAT ANNUEL

Le conseil de la Société coopérative et la commission d'administration de la CAS-FSG proposent à l'Assemblée des délégués de la Société coopérative d'utiliser le résultat du bilan de la manière suivante:

## Résultat du bilan

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Résultat reporté de l'exercice précédent	89 762.54	66 520.71
Résultat annuel	-501 768.98	123 241.83
<b>Résultat du bilan</b>	<b>-412 006.44</b>	<b>189 762.54</b>

## Proposition relative à l'utilisation:

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Attribution à la Fédération suisse de gymnastique (FSG)		100 000.00
Report sur nouveaux comptes		89 762.54
<b>Résultat du bilan</b>	<b>-412 006.44</b>	<b>189 762.54</b>

# Rapport de l'organe de révision

## sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique

### Aarau

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des capitaux propres et annexe (rapport annuel, pages 9 - 17) de la Société coopérative Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition relative au report à compte nouveau de la perte au bilan (rapport annuel, page 18) ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

PricewaterhouseCoopers AG

Michael Stämpfli  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Urs W. Hunziker  
Expert-réviseur agréé

Bâle, le 27 juin 2023

PricewaterhouseCoopers AG, St. Jakobs-Strasse 25, Postfach, 4002 Basel  
Telefon: +41 58 792 51 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

# BUDGET 2024

	Compte 2021 CHF	Budget 2022 CHF	Compte 2022 CHF	Budget 2023 CHF	Budget 2024 CHF
Recettes provenant de primes	803 804.00	830 000	799 649.00	800 000	800 000
Prime accident contrat collectif	-8 350.00	-8 500	-8 350.00	-8 500	-8 500
Prime d'assurance responsabilité civile	-75 600.00	-75 600	-74 880.00	-75 600	-75 600
Prime réassurance des risques invalidité et décès	-30 000.00	-30 000	-30 000.00	-30 000	-30 000
<b>Primes acquises pour compte propre</b>	<b>689 854.00</b>	<b>715 900</b>	<b>686 419.00</b>	<b>685 900</b>	<b>685 900</b>
Charges des sinistres pour compte propre	-235 975.49	-350 000	-315 812.04	-350 000	-350 000
Changement des provisions techniques	-150 000.00	0	0.00	0	0
<b>Charges des sinistres</b>	<b>-385 975.49</b>	<b>-350 000</b>	<b>-315 812.04</b>	<b>-350 000</b>	<b>-350 000</b>
Frais de personnel/Provision pour adaption de la rente de veuve/indemnisation CSC	-200 445.45	-200 000	-243 584.19	-200 000	-200 000
Frais pour l'informatique / nouvelles acquisitions	-66 895.52	-55 000	-52 146.00	-55 000	-55 000
Commission d'admin., CSC, Imprimés, Divers	-45 226.57	-60 000	-41 522.19	-30 000	-34 000
Assemblée des délégués de la Société coopérative/ Part CDA (automne)	-23 500.00	-23 500	-26 817.60	-23 500	-23 500
Surveillance féd., organe révision, actuaire	-16 844.60	-20 000	-12 610.00	-20 000	-20 000
Conseillers CAS des associations de la FSG	-3 803.90	0	0.00	-5 000	0
Prévention des accidents et mesures préventives	-30 000.00	-30 000	-53 949.80	-55 000	-55 000
Publicités et divers	-334 591.75	-25 000	-3 000.00	-5 000	-5 000
Reprise Fonds de soutien aux fêtes de gymnastique 2021 (Corona)	300 000.00	0	0.00	0	0
<b>Charges techniques</b>	<b>-421 308</b>	<b>-413 500</b>	<b>-433 630</b>	<b>-393 500</b>	<b>-392 500</b>
Autres produits	0.00	0	0.00	0	0
<b>Autres produits techniques d'assurance</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Infrastructure	-14 479.75	-20 000	-17 516.20	-20 000	-20 000
<b>Autres charges techniques d'assurance</b>	<b>-14 479.75</b>	<b>-20 000</b>	<b>-17 516.20</b>	<b>-20 000</b>	<b>-20 000</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-131 909.03</b>	<b>-67 600</b>	<b>-80 539.02</b>	<b>-77 600</b>	<b>-76 600</b>
Intérêts et dividendes des placements	86 561.07	90 000	76 576.41	50 000	50 000
Attributions	379 480.23	200 000	18 514.44	150 000	150 000
Autres produits des placements	0.00	0	0.00	0	0
Gains réalisés sur les placements	47 140.19	10 000	4 601.78	5 000	5 000
<b>Produits des placements</b>	<b>513 181.49</b>	<b>300 000</b>	<b>99 692.63</b>	<b>205 000</b>	<b>205 000</b>
Frais d'administration et frais de titres	-69 567.09	-65 000	-68 592.23	-65 000	-65 000
Amortissements	-69 543.89	-150 000	-804 085.01	-150 000	-150 000
Pertes réalisées des placements	-11 235.87	-20 000	-40 467.95	-75 000	-75 000
Changement réserve fluctuation pour risque de placement	-100 000.00	0	0.00	0	0
Reprise réserve fluctuation pour risque de placement	0.00	0	400 000.00	0	0
<b>Charges des placements</b>	<b>-250 346.85</b>	<b>-235 000</b>	<b>-513 145.19</b>	<b>-290 000</b>	<b>-290 000</b>
<b>Résultat non technique</b>	<b>262 834.64</b>	<b>65 000</b>	<b>-413 452.56</b>	<b>-85 000</b>	<b>-85 000</b>
Autres produits financiers	14 601.87	0	121.30	0	0
Autres charges financières	-0.30	0	0.00	0	0
Impôts	-22 285.35	-8 000	-7 898.70	-8 000	-8 000
<b>Résultat annuel</b>	<b>123 241.83</b>	<b>-10 600</b>	<b>-501 768.98</b>	<b>-170 600</b>	<b>-169 600</b>

# COMMENTAIRE SUR LE BUDGET 2024

La diminution des effectifs à la FSG n'a pas été compensée après la pandémie, ce qui continue d'impacter les revenus des primes. Nous ne sommes donc une nouvelle fois pas en mesure d'augmenter ce poste budgétaire l'année prochaine. Par ailleurs, le nombre plus élevé de fêtes de gymnastique et d'autres manifestations qui ont eu lieu est à même de s'accompagner d'un nombre accru de sinistres.

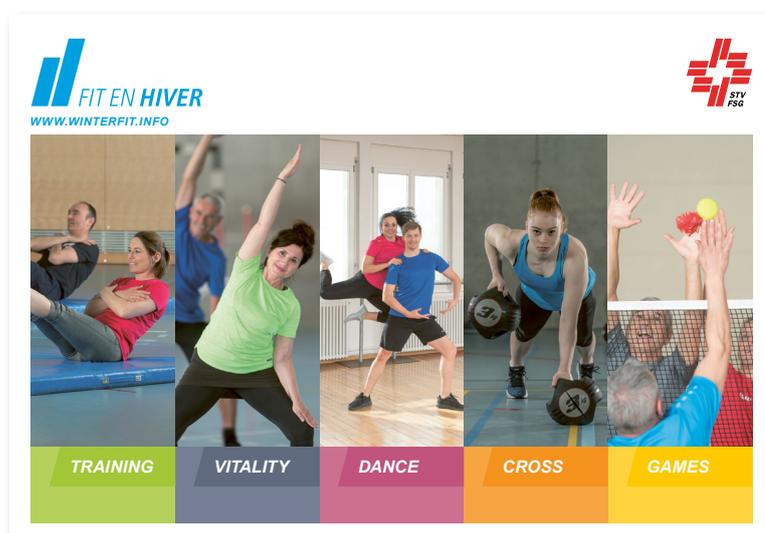
Nous investirons une nouvelle fois 50'000 francs en 2024 dans le projet Fit en hiver qui contribue grandement à la prévention tout en apportant une valeur ajoutée aux sociétés.

En raison de la situation économique et politique actuelle, il reste compliqué d'évaluer l'évolution future du marché des placements. L'inflation, la hausse des taux d'intérêt, la peur de la récession ainsi que l'instabilité géopolitique continuent de déterminer le cours des choses. La fin de la guerre en Ukraine n'est pas non plus en vue. Sur la base des données dont nous disposons actuellement, nous estimons que 2024 conclura également sur une note négative.

Après déduction de l'impôt sur le capital, nous nous attendons à un déficit annuel de 169 600 francs.

# LA PRÉVENTION, C'EST IMPORTANT POUR NOUS

La dernière saison de Fit en hiver a réuni environ 400 sociétés FSG pour près de 1'050 entraînements (contre 466 entraînements en 2015). Depuis le lancement de l'offre, les sociétés de gymnastique qui l'ont publiée ont gagné près de 1'000 nouveaux membres. Outre les dépliants et les affiches, la promotion passe désormais par les réseaux sociaux de manière à attirer les personnes extérieures à faire du sport avec des gens qui leur ressemblent et à les encourager à s'inscrire. En ouvrant leur salle, les sociétés encouragent le bien-être pour tous tout en bénéficiant en contrepartie, qui sait, de futurs membres qui s'affilieront chez elles. C'est grâce au soutien de la Caisse d'assurance de sport que le programme d'exercice Fit en hiver peut continuer à évoluer. Désormais, les personnes prenant part au Circuit Training s'entraîneront sur la voix de Francine Jordi ou de Lo&Leduc. Les types de musique « traditionnelle » et « suisse folklorique » ont été ajoutés aux musiques existantes (pop, rock et oldies). Autre chiffre très réjouissant, le fait que 97 pour cent des participant.e.s aient indiqué dans le questionnaire rempli à la fin de la saison avoir l'intention de s'inscrire à nouveau, avec leur société, pour la nouvelle saison.



# CHIFFRES-CLÈS 2022

**288 138**

MEMBRES DE LA FSG ASSURÉS

**535**

SINISTRE  
ANNONCÉS

**15 145**

SINISTRES ENREGISTRÉS  
AU NAVISION

**CHF 5 818 744**

CAPITAUX PROPRES

**3** COLLABORATRICES AVEC UN  
TOTAL DE

**170** % D'EMPLOI

**CHF 1 700 000**

PROVISIONS TECHNIQUES

**-9,48%**

PERFORMANCE  
PLACEMENTS DE  
CAPITAUX

**2830**

NOMBRE DE  
SOCIÉTÉS

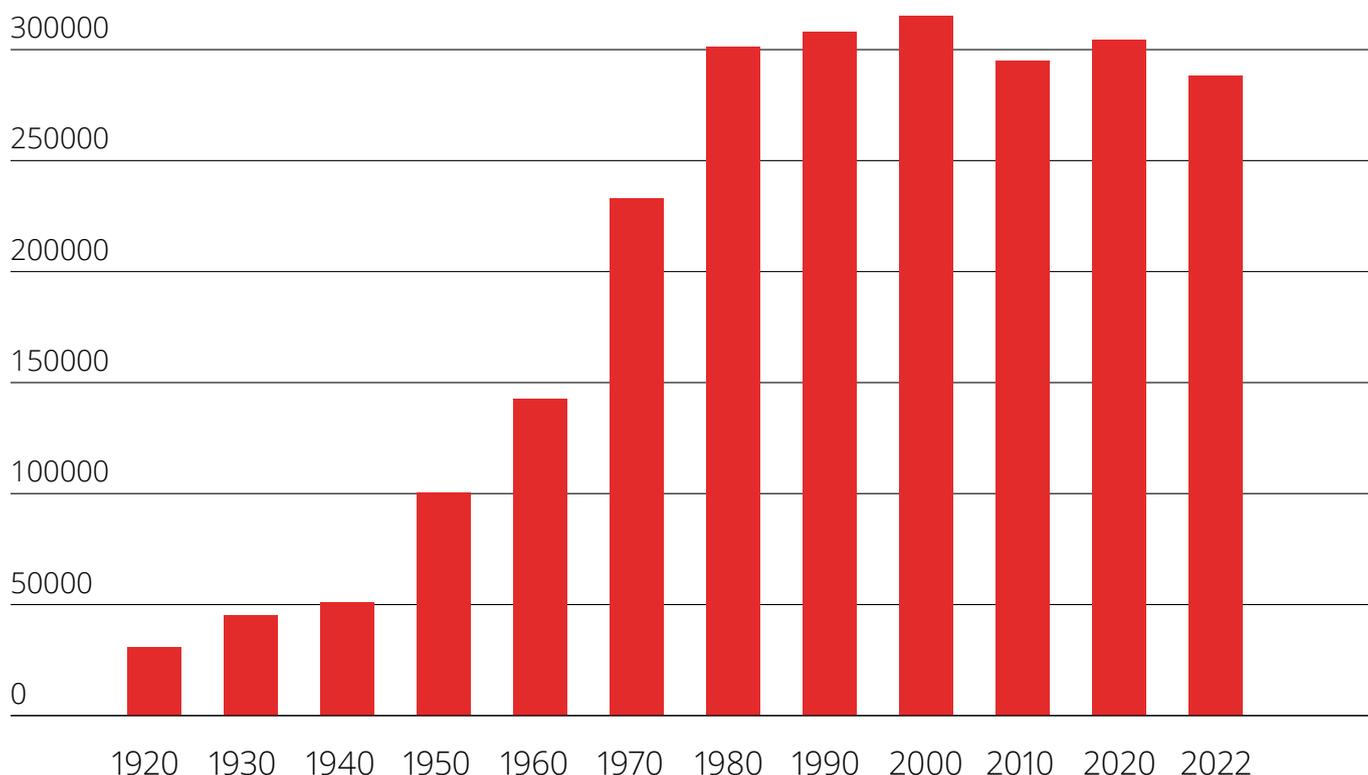
**109%**

COMBINED RATIO (RAPPORT  
TECHNIQUE ET FRAIS SUR PRIMES)  
À L'EXCLUSION DE LA VARIATION DES  
PROVISIONS TECHNIQUES

**CHF -501 769**

RÉSULTAT ANNUEL

# NOMBRE D'ASSURÉ DEPUIS LA FONDATION



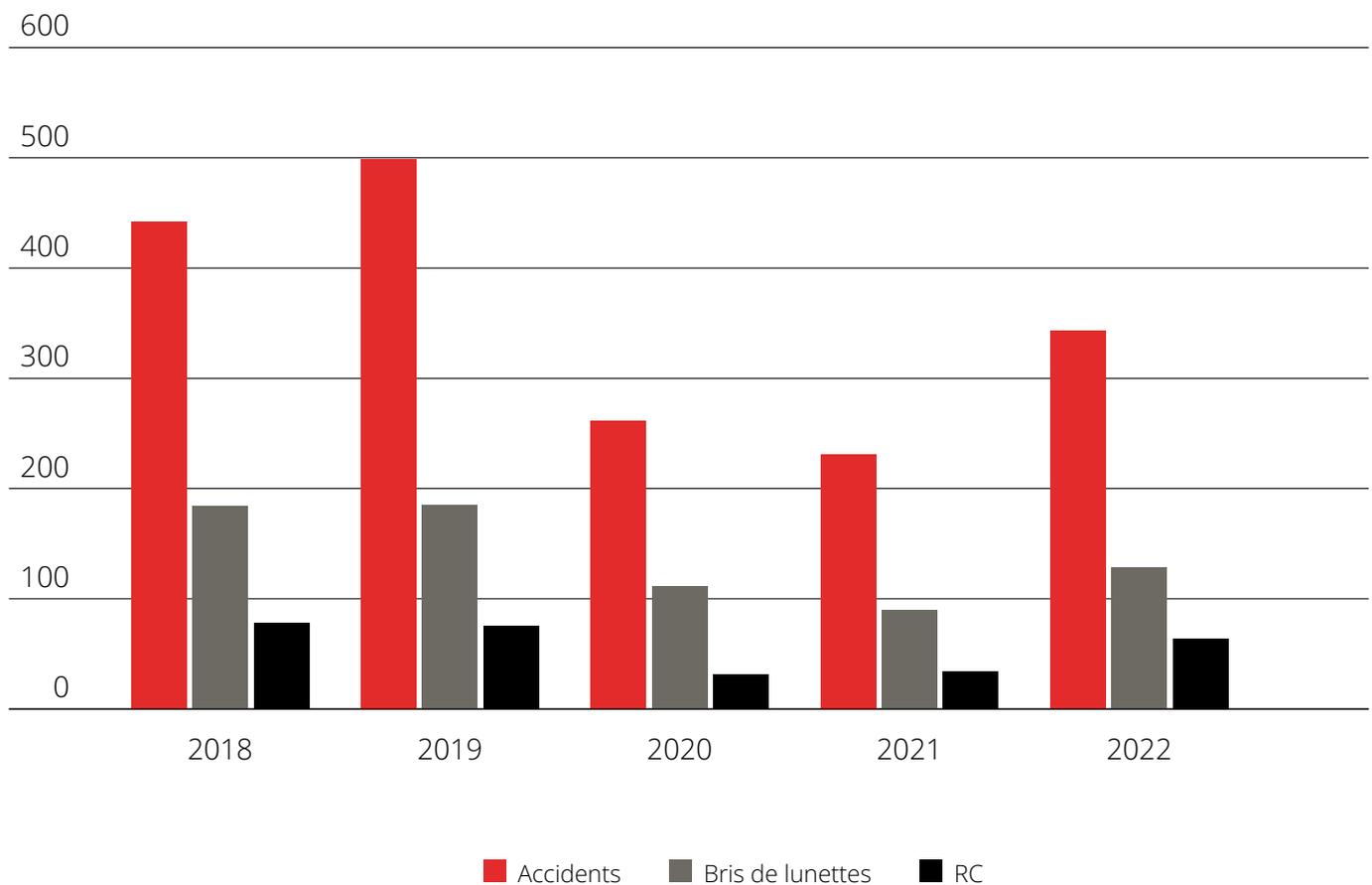
La CAS existe depuis 1871, tout d'abord sous la forme de Caisse de secours aux gymnastes indépendante. Depuis 1919, elle est rattachée à la FSG, à partir de 1944 en tant que société coopérative indépendante.

## EFFECTIF DES ASSURÉS ET RECETTES DE PRIMES 2022

	Nombre d'assurés	Primes CHF
<b>1. Membres «Adultes travaillants» de la FSG dès 17 ans</b>	140 808	422 424.00
<b>2. Membres «Jeunesse» de la FSG jusqu'à 16 ans révolus</b> Garçon/Fille (jeunesse), gymnastique enfantine, enfants de la gymnastique «parents et enfants	147 330	368 325.00
	<b>288 138</b>	<b>790 749.00</b>
<b>3. Assurance collective «Associations FSG» et «Unions»</b> 30 associations FSG et 12 unions		3 900.00
<b>4. Assurance collective «Caisse centrale de la FSG»</b> gemäss spezieller Vereinbarung		5 000.00
<b>Total 2022</b>	<b>288 138</b>	<b>799 649.00</b>
Total 2021	289 262	803 804.00

# NOMBRES DE SINISTRES ANNONCÉS

	2022	2021
Accidents	343	231
Bris de lunettes	128	90
Responsabilité civile (RC)	64	34
<b>Total</b>	<b>535</b>	<b>355</b>



# NOMBRES D'ACCIDENTS ET DE BRIS DE LUNETTES INDEMNISÉS Y COMPRIS DÉCOMPTES SUPPLÉMENTAIRES

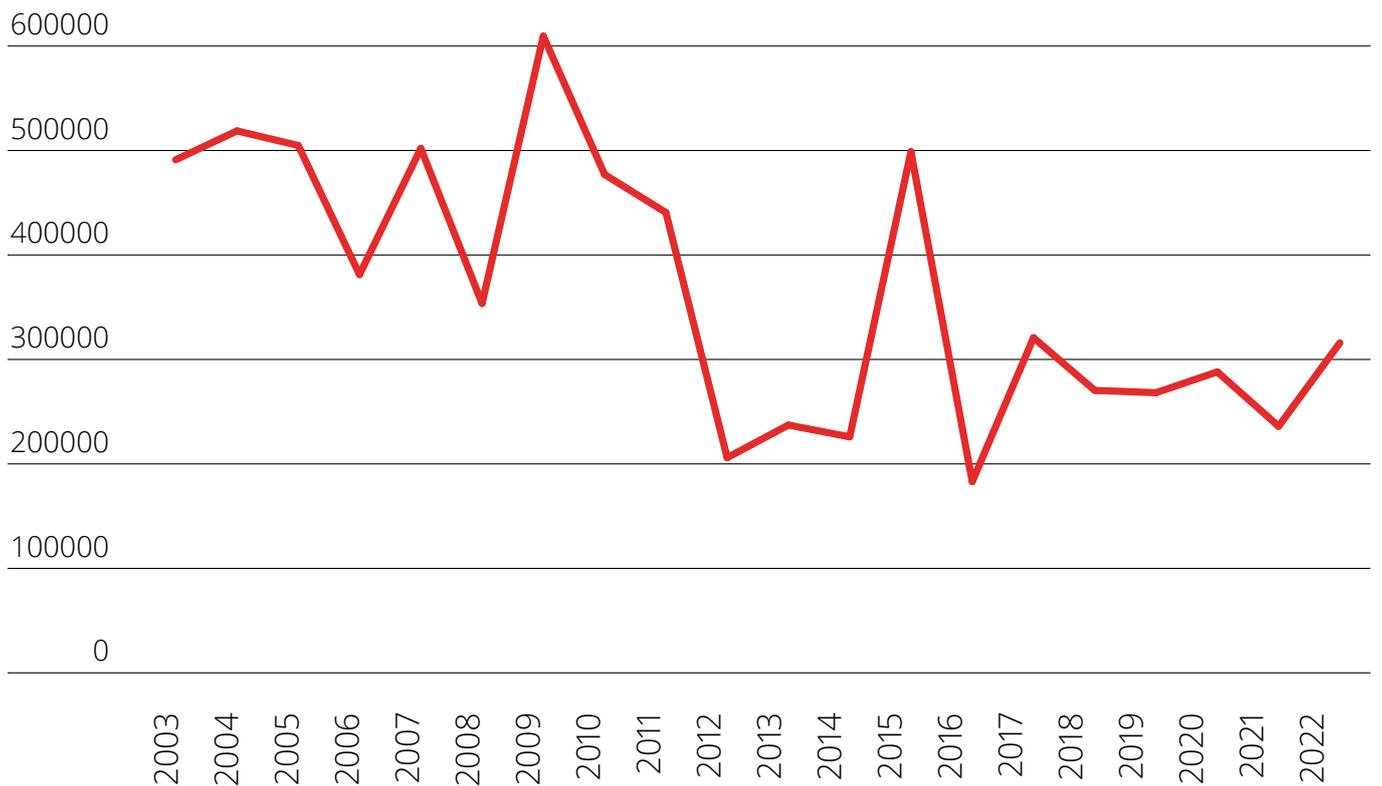
	2022	2021
<b>Accidents</b>		
de l'exercice courant	73	51
des périodes d'assurances antérieures	59	46
décomptes supplémentaires	72	56
	<b>204</b>	<b>153</b>
<b>Bris de lunettes</b>		
de l'exercice courant	112	72
des périodes d'assurances antérieures	25	8
décomptes supplémentaires	0	0
	<b>137</b>	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>341</b>	<b>233</b>

## INDEMNITÉS VERSÉES DANS L'EXERCICE 2022

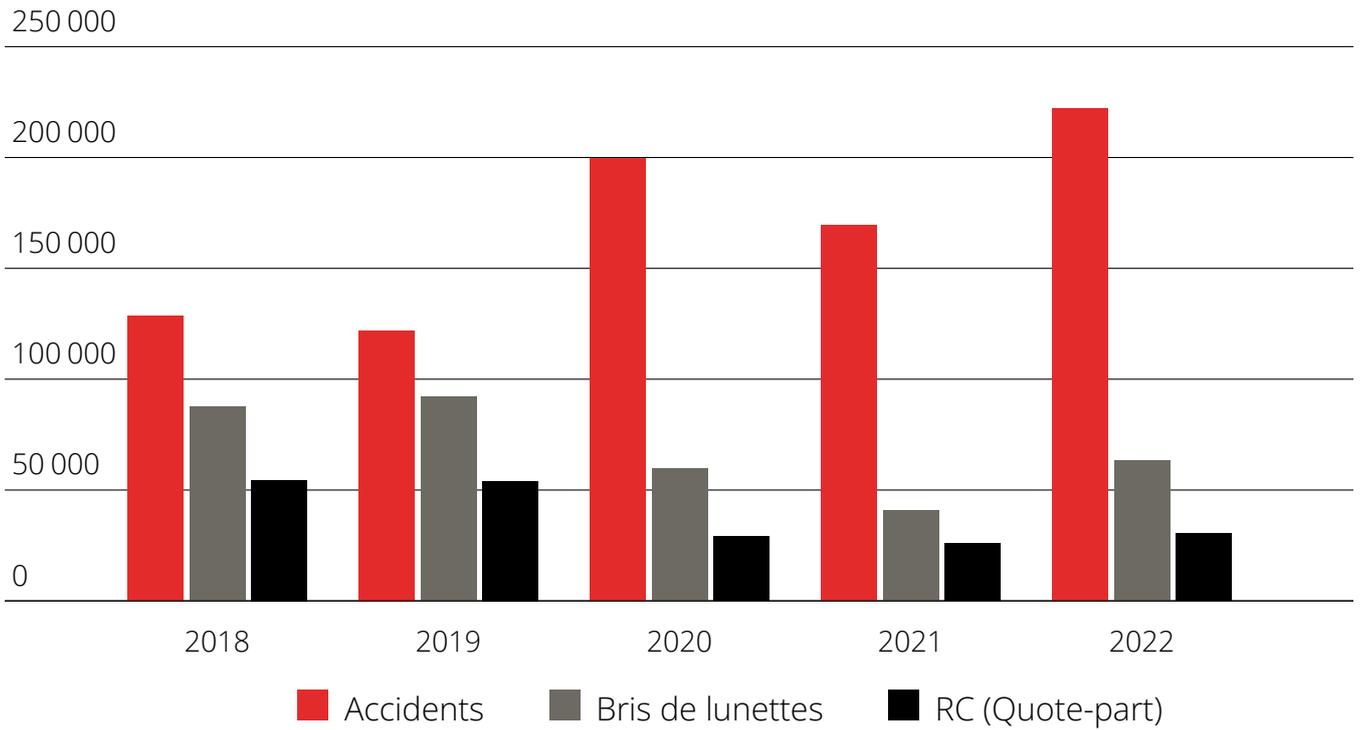
	Responsabilité civile							Total CHF
	Décès	Invalidité	«Bris de lunettes»	Dégâts matériels	Dégâts aux surfaces vitrées	Frais de guérison	Frais dentaires	
<b>1. Membres «Adultes travaillants» de la FSG dès 17 ans</b>	0.00	175 000.00	58 353.55	23 707.60	814.25	31 745.34	1 026.70	290 647.44
<b>2. Membres «Jeunesse» de la FSG jusqu'à 16 ans révolus</b> Garçon/Fille (Jeunesse), gymnastique infantine, enfants de la gymnastique «parents et enfants»	0.00	0.00	4 885.60	6 024.75	0.00	13 471.95	782.30	25 164.60
<b>Total des indemnités versées en 2022</b>	<b>0.00</b>	<b>175 000.00</b>	<b>63 239.15</b>	<b>29 732.35</b>	<b>814.25</b>	<b>45 217.29</b>	<b>1 809.00</b>	<b>315 812.04</b>
<b>Montants comparatifs</b>								
Total des indemnités versées en 2021	0.00	126 000.00	40 630.70	24 659.25	1 187.05	42 459.49	1 039.00	235 975.49

L'indemnité moyenne par accident pour les frais de guérison et les frais dentaires s'élève à CHF 359.00 ce qui représente une diminution de -CHF 98.90 (-21.60%) comparée à l'année précédente (CHF 457.90)

# SINISTRES INDEMNISÉS DURANT LES VINGT DERNIÈRES ANNÉES



# SINISTRES INDEMNISÉS PAR BRANCHE DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES



# ACCIDENTS SELON ENGIN/ DISCIPLINES ET GENRE DE LÉSION

Nombres des cas d'accident indemnisés sans décomptes supplémentaires et sans les cas annoncés pour lesquelles la CAS n'a dû payer aucune indemnité (par exemple LAA)

	TÊTE	COLONNE VERTÉBRALE	CLAVICULES	OMOPLATES	THORAX	CÔTES	HANCHES, DOS	VENTRE	BASSIN	BRAS	COUDES	MAINS	DOIGTS	JAMBES	GENOUX	PIEDS, CHEVILLES	ORTEILS	YEUX	OREILLES	LÉSIONS INTERNES	DENTS	TOTAL 2022	TOTAL 2021	
<b>Sport de masse</b>																								
Athlétisme		1					1							1							1	4	9	
Agrès	6	3	3	1						6	6	2	2	1	6	15	1					2	54	42
Gymnastique																1						1	1	
Jeu	4		1	1						4		3	5	5	8	7		1				6	45	22
<b>Sport elite</b>																								
Gymnastique artistique															1							1	1	
<b>Fit &amp; Fun</b>																								
																						0	1	
<b>Divers</b>																								
Mise en train	1	1												1			2					5	3	
Excursion																						0	2	
Parcours d'obstacles	2															1						3	2	
Extérieur										1				1				1				3	6	
Manifestation				1										1								2	0	
Divers				1						3			3	2	2	3						14	8	
<b>Total 2022</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>132</b>		
Total 2021	5	3	1	2	0	0	5	0	1	13	5	6	6	6	16	15	4	0	0	0	10		97	

# ACCIDENTS ET BRIS DE LUNETTES SELON ENGIN/DISCIPLINES

NOMBRE DE CAS INDEMNISÉS SANS DÉCOMPTES SUPPLÉMENTAIRES						
LORS DE L'EXERCICE	ACCIDENTS		BRIS DE LUNETTES		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<b>Sport de masse</b>						
<b>Athlétisme</b>						
Lancer	0	0	1	0	1	0
Saut	5	3	2	1	7	4
Courir	3	0	0	0	3	0
Divers	1	1	0	0	1	1
<b>Jeux nationaux</b>						
<b>Agrès</b>						
Saut	3	6	4	2	7	8
Sol	11	15	4	5	15	20
Trampoline	1	3	0	1	1	4
Barre fixe	7	8	2	0	9	8
Barres parallèles/asymétriques	5	4	0	4	5	8
Anneaux balançants	13	12	1	3	14	15
Cheval-arçon	0	2	0	0	0	2
Roue vivante	0	2	0	0	0	2
Divers	2	2	1	0	3	2
<b>Fit + Fun</b>	1	0	0	2	1	2
<b>Tests de branche</b>	0	0	0	1	0	1
<b>Aerobic</b>	0	0	0	2	0	2
<b>Gymnastique</b>	1	1	0	3	1	4
<b>Jeu</b>						
Unihockey	2	7	1	5	3	12
Handball	0	0	0	1	0	1
Indiaca	1	0	0	0	1	0
Balle à la corbeille	0	0	4	8	4	8
Balle au poing	1	1	6	2	7	3
Football	2	4	5	9	7	13
Basketball	2	1	2	7	4	8
Volleyball	2	4	10	25	12	29
Divers	11	28	20	38	31	66
<b>Sport elite</b>						
Gymnastique artistique	2	1	0	0	2	1
Trampoline	0	0	1	0	1	0
<b>Divers</b>						
Mise en train	3	5	1	4	4	9
Excursion	2	0	2	1	4	1
Parcours d'obstacles	2	3	0	0	2	3
Exterieur	6	3	2	2	8	5
Sports nautiques	0	0	0	1	0	1
Vestiaire	0	0	1	3	1	3
Manifestation	0	2	0	3	0	5
Divers	8	14	10	4	18	18
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>132</b>	<b>80</b>	<b>137</b>	<b>177</b>	<b>269</b>

# INDEMNITÉS D'INVALIDITÉ ET DE DÉCÈS VERSÉES LES DERNIERS 10 ANS

REMBOURSEMENT LORS DE L'EXERCICE		Année de l'accident	Montant
2022	Gymnastique de société, chut sur le dos, anneaux balançants, paraplégie	2022	175 000.-
2021	Gymnastique de société, chute sur la tête, barre fix, tétraplégie > invalidité	2019	87 500.-
	Gymnastique de société, chute sur la tête, anneaux balançants, perte de l'odorat	2017	3 500.-
	Gymnastique de société, chute saut, lésion du pied gauche > invalidité	2010	35 000.-
2020	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	125 000.-
	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied gauche > invalidité	1995	3 330.-
2019	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, luxation ouverte articulation tibio-astragalienne, pied gauche > invalidité	2015	45 500.-
2018	Gymnastique de société, chute à la salle de gym, perte auditive à gauche > invalidité	2014	7 500.-
	Gymnastique de société, chute d'un camion (collection de papier), anosmie > invalidité	2009	5 000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40 000.-
2017	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40 000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40 000.-
	Semaine de randonnée à ski, décès suite à une avalanche	2017	40 000.-
2016	Gymnastique de société, anneaux balançants, lésion du pied > invalidité	2010	10 000.-
2015	Gymnastique de société, minitrampoline, saut périlleux double, tétraplégie > invalidité	2014	50 000.-
	Gymnastique de société, glissé d'un obstacle dans un bassin d'une profondeur de 80 cm, tétraplégie > invalidité	2014	175 000.-
	Fête fédérale de gym, événement de tempête > invalidité /cas mortel	2013	50 000.-
	Gymnastique de société, anneaux balançants, mauvaise réception, cheville supérieure > invalidité	2007	11 500.-
2013	Gymnastique de société, chute sur l'escalier à la salle de gym et tombé sur la main, déficit de mouvement, majeur gauche > invalidité	2012	2 000.-
	Concours, anneaux balançants, sortie salto, mauvaise réception, fracture des deux talons > invalidité	2008	14 000.-
	Gymnastique de société, chute à la salle de gym sur la main, déficit de mouvement annulaire gauche > invalidité	2009	1 000.-

Bahnhofstrasse 38  
CH-5000 Aarau

+41 62 837 82 81  
[svk@stv-fsg.ch](mailto:svk@stv-fsg.ch)  
[www.stv-fsg.ch/svk](http://www.stv-fsg.ch/svk)